



Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

Séance plénière du jeudi 22 septembre à 17h00

1. **Présents/ Aanwezig:** M. Alexandre Van der Linden (collaborateur de l'Echevin), Mevr. Christiane De Busschere, M. Jean Depasse, Mme Catherine Zekas (Huitième jour), Mme. Nathalie Legrain (Ligue Braille), AMT Concept, Mme Silvia Alfaro.
2. **Excusés/Absents:** Mevr. de Ondervoorzitster Nadia Hadad, Dhr. Tim Claerhout, M. Miguel Gerez (AMT-Concept), M. Douglas, M. Bienvenu Mputu-Boyelo (Handicongo), M. Mourad Kahrrim, M. Michel Cormond (Altéo), M. Nino Peeters (Passe le message à ton voisin), M. Samir El Bidadi (6ème sens), M. Francis Desmet (Vous et moi), Dhr Bernard Lemaire, M. Vincent Danniau, Mme Rosa Collet, Mme Rose Marie Montini (Les amis de Benjamin), Mevr. Agnes Pieck (Blindenzorg Licht en liefde), Dhr. Stijn Van Roey, Mme Valérie Neysens (FFSB), Mme Tanya Weyn (ADO-Icarus), M. Jacques Dekoster (Altéo), Mme. Fabienne Feyaerts (FNPH).
3. **Secrétariat/ Secretariaat:** service Égalité des chances / dienst Gelijke Kansen.

1. Approbation du PV de la séance plénière du 26 mai 2016

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est approuvé.

2. Monsieur Guido Lebegge, Coordinateur pour l'intégration des personnes en situation de handicap à la Ville de Bruxelles : l'emploi de personnes en situation de handicap à la Ville

M. Lebegge a été désigné coordinateur pour l'intégration des personnes en situation de handicap en tant que travailleurs de la Ville en 2009, à l'occasion du premier plan d'action dans ce domaine, qui avait pour objectif d'atteindre un taux d'occupation de 2%. A l'époque, 25 personnes, représentant 0,61% de l'ensemble du personnel, étaient en service à la Ville.

En 2013, un nouveau plan a été voté par le Collège des Bourgmestre et Echevins avec pour objectif d'atteindre les 3%. C'est un mouvement de longue haleine et le but est encore loin d'être atteint.

M. Lebegge présente plusieurs chiffres concernant l'évolution de l'emploi de personnes en situation de handicap (voir slides en annexe du rapport).

VILLE DE BRUXELLES

Département Organisation
Cellule Égalité des chances

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles
T. 02 279 21 10
egalitedeschances@brucity.be
www.bruxelles.be

STAD BRUSSEL

Departement Organisatie
Cel Gelijke Kansen

Anspachlaan 6, 1000 Brussel
T. 02 279 21 10
gelijke.kansen@brucity.be
www.brussel.be



L'évolution est lente. M. Lebegge en donne plusieurs raisons :

- un recrutement insuffisant : le départ de personnes en situation de handicap est souvent imprévu et le remplacement de ces personnes peut difficilement être anticipé dans la politique de recrutement.
- Il y a une priorité de recrutement de personnes en situation de handicap, mais pas de création de postes spécifiques. Du coup, les personnes en situation de handicap sont mis en concurrence avec les personnes valides.
- Il existe de moins en moins de postes pour lesquels il ne faut aucune qualification.

Les partenaires de la Ville dans ce domaine sont présentés (voir slides).

Une procédure d'embauche idéale est présentée : lorsqu'une personne en situation de handicap est candidate à un poste, une rencontre est prévue en amont de l'entretien d'embauche pour vérifier la possibilité d'adapter le poste de travail. Si les adaptations sont possibles, l'entretien d'embauche peut avoir lieu sans que le handicap ne soit un problème et en se focalisant uniquement sur les compétences du candidat. M. Lebegge est averti de l'engagement d'une personne en situation de handicap et suit le processus d'embauche. Il est également disponible pour les collègues et la hiérarchie, afin de faciliter l'intégration du nouveau candidat.

La stagnation du taux d'embauche de personnes en situation de handicap est due à un manque de sensibilisation du personnel (recruteurs, collègues, hiérarchie, etc.).

M. Depasse demande si le coût d'adaptation peut être un frein à l'embauche : non, car des aides sont prévues par le Phare, le VDAB ou l'AWIQ.

Mme. Zekas demande quelles sont les sensibilisations organisées : via le journal du personnel, des séances de sensibilisation pour toute la hiérarchie et des formations spécifiques sont également disponibles dans le catalogue de formation. Un projet de sensibilisation avec le personnel en situation de handicap est également à l'étude.

Les membres du CCPH remercient M. Lebegge pour la qualité de sa présentation.

VILLE DE BRUXELLES

*Département Organisation
Cellule Egalité des chances*

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles
T. 02 279 21 10
egalitedeschances@brucity.be
www.bruxelles.be

STAD BRUSSEL

*Departement Organisatie
Cel Gelijke Kansen*

Anspachlaan 6, 1000 Brussel
T. 02 279 21 10
gelijke.kansen@brucity.be
www.brussel.be



3. Nuit Blanche

Martin Angenot et Giulia Calà, du service Culture de la Ville, présentent les adaptations PMR réalisées dans le cadre de Nuit Blanche.

La Nuit Blanche aura lieu le premier octobre, dans le quartier européen. Le thème de l'année est : Borders.

Avec le soutien de l'échevin de l'Égalité des chances, Mohamed Ouriaghli, un maximum de lieux seront rendus accessible par Almagic.

Une carte PMR a été réalisée, elle sera bientôt en ligne. Une signalétique spécifique est prévue sur le parcours.

Le programme Blind date est organisé à nouveau.

Un point info PMR est prévu place Jean Rey, toutes les informations y seront disponibles.

Enfin, une vidéo de promotion des adaptations PMR a également été réalisée avec des personnes déficientes intellectuelles. <https://www.youtube.com/watch?v=r-qiClo2vzQ>

Les membres du Conseil remercient le département culture, et en particulier Mme Calà et M. Angenot, pour la qualité de la programmation artistique de la Nuit Blanche et des efforts consentis pour rendre cet événement populaire, artistique et culturel accessible aux personnes porteuses d'un handicap.

Contacts :

Martin Angenot
02/279.64.05
martin.angenot@brucity.be.

Giulia Calà
02/279.64.74
giullia.cala@brucity.be

Site web : <http://nuitblanche.brussels/nuitblanchepourtous/>

VILLE DE BRUXELLES

*Département Organisation
Cellule Égalité des chances*

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles
T. 02 279 21 10
egalitedeschances@brucity.be
www.bruxelles.be

STAD BRUSSEL

*Departement Organisatie
Cel Gelijke Kansen*

Anspachlaan 6, 1000 Brussel
T. 02 279 21 10
gelijke.kansen@brucity.be
www.brussel.be



4. Divers

1. Libercity aura lieu le 18 octobre 2016. Dans les quartiers suivants :
Anderlecht - Midi - Bois de la Cambre, Botanique - Ilot Sacré - Sablon, Parc du Cinquantaire- Plateau du Heysel- Porte de Namur, Quartier Louise- Quartier Royal - Sainte Catherine et Bourse.
Des étudiants, par groupe de 5, iront vérifier l'accessibilité des lieux publics.
2. Les ascenseurs du Centre Administratif de la Ville seront équipés de touches en braille pour faciliter leur utilisation par les personnes mal- et non-voyante.

La séance est clôturée à 18h15.

La prochaine séance est prévue le jeudi 17 novembre à 18h00 au local 12.36 du Centre Administratif.

VILLE DE BRUXELLES

*Département Organisation
Cellule Egalité des chances*

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles
T. 02 279 21 10
egalitedeschances@brucity.be
www.bruxelles.be

STAD BRUSSEL

*Departement Organisatie
Cel Gelijke Kansen*

Anspachlaan 6, 1000 Brussel
T. 02 279 21 10
gelijke.kansen@brucity.be
www.brussel.be